

Subventions programme Suisse pour Erasmus+
Appel à projets 2019

Jeunesse en Action

Projets de mobilité

Formats de projet : Rencontres de jeunes, projets de mobilité pour les animateurs et animatrices jeunesse, Service Volontaire Européen (SVE)

En ce qui concerne les rencontres de jeunes et les SVE, une subvention peut être demandée de manière optionnelle pour une rencontre de planification.

Soutien à la réforme des politiques

Format de projet : Jeunesse et Politique

INCOMING (Pour les projets se déroulant en Suisse)

Coûts éligibles	Subventions
Tous les formats de projet et rencontres de planification	
Voyage	CHF 400 par personne pour déplacement de l'étranger CHF 50 par personne pour déplacement en Suisse
Besoins spécifiques	100% des coûts réels éligibles
Coûts exceptionnels	100% des coûts réels éligibles
Rencontres de jeunes / Jeunesse et Politique	
Organisation	CHF 49 par jour et par personne
Projets de mobilité pour les animateurs et animatrices jeunesse	
Subvention d'organisation	CHF 89 par jour et par personne
Service Volontaire Européen (SVE)	
Organisation	Mobilités de 14 à 59 jours CHF 27 par jour et par personne Mobilités de 2 à 12 mois CHF 769 par mois et par personne
Frais de séjour (Argent de poche)	Mobilités de 14 à 59 jours CHF 7 par jour et par personne Mobilités de 2 à 12 mois CHF 162 par mois et par personne
Soutien linguistique	CHF 186 par personne

OUTGOING (participation à des projets Erasmus+ à l'étranger ou à des projets bilatéraux se déroulant à l'étranger)

Coûts éligibles	Subventions
Tous les formats de projet et rencontres de planification	
Voyage	CHF 400 par personne pour les déplacements entre la Suisse et le pays d'accueil CHF 50 par personne pour les déplacements dans le pays d'accueil
Besoins spécifiques	100% des coûts réels éligibles
Rencontres de jeunes / Projets de mobilité pour les animateurs et animatrices jeunesse / Jeunesse et Politique	
Organisation	CHF 400 par activité et par personne À partir de 11 jours, CHF 200 par semaine entamée. Maximum alloué par personne : CHF 1000
Coûts exceptionnels	Pas subventionnés (exception : coûts de logement lors des rencontres de planification)
Service volontaire européen (SVE)	
Organisation	En fonction du pays (cf. tableau)
Frais de séjour (Argent de poche)	En fonction du pays (cf. tableau)
Soutien linguistique	CHF 186 par personne
Coûts exceptionnels	100% des coûts réels éligibles

Tableau subventions SVE à l'étranger

Pays	Organisation		Frais de séjour/Argent de poche	
	De 14 à 59 jours	De 2 à 12 mois	De 14 à 59 jours	De 2 à 12 mois
Allemagne	22	645	5	136
Autriche	22	670	5	143
Belgique	25	732	5	136
Bulgarie	21	620	4	87
Chypre	26	756	5	136
Croatie	24	707	5	112
Danemark	26	781	6	180
Espagne	22	657	5	130
Estonie	22	645	4	105
Finlande	26	781	5	155
France	24	707	6	143
Grèce	26	756	5	124
Hongrie	21	632	5	112

Pays	Organisation		Frais de séjour/Argent de poche	
	De 14 à 59 jours	De 2 à 12 mois	De 14 à 59 jours	De 2 à 12 mois
Irlande	26	756	6	155
Islande	26	756	6	167
Italie	26	756	5	143
Lettonie	24	682	4	99
Liechtenstein	26	756	6	149
Lituanie	22	670	4	99
Luxembourg	26	756	5	136
Malte	25	744	5	136
Norvège	26	781	6	167
Pays partenaire	19	546	2	68
PaysBas	26	769	5	136
Pologne	22	670	4	105
Portugal	25	744	5	124
République de Macédoine	19	546	2	74
Roumanie	21	620	3	74
RoyaumeUni	26	781	6	174
Serbie	19	546	2	68
Slovaquie	24	682	5	118
Slovénie	25	719	4	105
Suède	26	781	5	143
Tchéquie	21	608	5	112
Turquie	21	620	4	99

Tous les montants sont en CHF
Montants par personne et par jour respectivement par mois.

Explications

Frais de voyage : le forfait voyage couvre les frais de voyage (aller/retour) du lieu de domicile jusqu'au lieu où se déroule l'activité. Dans la mesure du possible, les transports publics doivent être utilisés.

Frais d'organisation : le forfait pour le soutien organisationnel vise à couvrir les coûts du projet tels que le logement, la nourriture, le matériel, etc.

Frais liés à des besoins spécifiques : la participation de personnes avec un handicap peut engendrer des dépenses pouvant être prises en charge à 100%, p. ex. transport spécial pour personnes en chaise roulante. La demande doit indiquer le montant évalué, les frais effectifs doivent ensuite être mentionnés dans le décompte final et attestés sur la base de justificatifs.

Coûts exceptionnels : si le projet occasionne des frais liés au visa, aux vaccins et aux assurances obligatoires exigés pour l'entrée dans le pays ainsi que des frais concernant des participant-e-s ayant moins d'opportunités, ceux-ci peuvent être pris en charge à 100%. La notion de « participant-e-s ayant moins d'opportunités » désigne des jeunes qui sont confrontés à des difficultés dans leur contexte économique, social, scolaire ou géographique et dont l'intégration dans la société et l'accès aux offres de mobilité sont compliqués.

Les coûts exceptionnels couvrent également les frais de logement lors d'une rencontre de planification (valable uniquement pour les rencontres de jeunes et les SVE).

La demande doit indiquer le montant évalué, les frais effectifs doivent ensuite être mentionnés dans le décompte final et attestés sur la base de justificatifs.

Frais de séjour (argent de poche, seulement SVE) : ce forfait est prévu pour les dépenses personnelles des volontaires SVE.

Frais de soutien linguistique (seulement SVE): dans des cas dûment justifiés, un forfait peut être demandé pour une préparation linguistique avant ou pendant le service volontaire (uniquement pour les mobilités de 2 à 12 mois).